



# CONTRAT

## 1. **Projet**

- 1.1. Le projet est décrit dans le cahier des charges annexé au présent contrat.  
Si le projet évolue, le devis est révisé et le travail afférent n'est pas effectué avant que le Client ait approuvé le nouveau devis.

## 2. **Relevés de temps**

- 2.1. FullPix fait le décompte des heures travaillées sur le projet.
- 2.2. FullPix informe hebdomadairement le Client du temps écoulé et l'avertit s'il constate que le projet prendra plus ou moins de temps que prévu.
- 2.3. Dans le cas d'un tarif forfaitaire, les heures de travail ne seront pas comptabilisées.

## 3. **Paiement**

- 3.1. Le Client s'engage à payer d'après les conditions de règlement exposées dans le devis ci-annexé.
- 3.2. Si le Client ne respecte pas les conditions de règlement, FullPix se réserve le droit d'interrompre son travail ou de conserver tous matériaux jusqu'à ce que le Client corrige la situation.

## 4. **Heures de travail**

- 4.1. Une journée de travail dure Sept heures.

## 5. **Confidentialité**

- 5.1. Tous les travaux pris en charge par FullPix doivent rester confidentiels jusqu'à ce que ces travaux soient divulgués par le Client.
- 5.2. Le Client accorde à FullPix le droit d'utiliser ce travail à des fins de promotion (ex: dans un book professionnel).

## 6. **Propriété des travaux**

- 6.1. La totalité du contenu créé, écrit, modifié par FullPix reste la propriété du Client, sauf stipulation contraire expresse.
- 6.2. FullPix est autorisé à produire une copie du travail final (par exemple publicité, brochure, etc.) et le Client l'autorise à l'insérer dans son book professionnel et/ou son site internet.

## 7. **Annulation**

- 7.1. Si le Client est incapable de respecter ses engagements et si le projet ci-dessus est annulé ou ajourné indéfiniment, le Client s'engage à régler en totalité FullPix pour tout le travail effectué jusqu'alors, sur la base de son relevé de temps, et à verser une indemnité d'annulation supplémentaire équivalente à 30% de la valeur résiduelle du projet.
- 7.2. FullPix se donne la possibilité d'abandonner le projet prématurément si il est inactif pendant 90 jours, si les délais s'allongent, si le projet perturbe l'implication de FullPix dans d'autres projets, ou s'il pose un problème d'ordre éthique.  
FullPix s'engage à informer le Client par mail de ces décisions.